



Inclusion économique et protection sociale pour réduire la pauvreté

Réponses à la covid-19 en faveur des pauvres pour une relance économique inclusive après la pandémie

©FAO

La problématique

La pandémie de covid-19 a un impact direct et indirect sur la santé et le bien-être dans le monde entier. La maladie et les mesures de confinement accentuent les difficultés socioéconomiques des segments les plus vulnérables de la société. Ces effets socioéconomiques risquent d'avoir des conséquences désastreuses et de balayer les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les inégalités omniprésentes entre les milieux ruraux et urbains, les riches et les pauvres, les femmes et les hommes exacerbent ces effets. Les populations des régions affectées par un changement climatique grave, un conflit, un déplacement forcé ou une migration sont encore plus vulnérables.

Les effets socioéconomiques de la pandémie de covid-19 donnent un caractère encore plus urgent au plaidoyer en faveur de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. Sachant qu'environ 80 pour cent des 734 millions de personnes vivant sous le seuil de l'extrême pauvreté sont concentrés dans les zones rurales et qu'environ 70 pour cent des cibles des ODD ont trait aux zones rurales, la réalisation du Programme 2030 exige de mettre davantage l'accent sur le développement rural. La Banque mondiale estime que la crise de la covid-19 pourrait faire basculer jusqu'à 100 millions de personnes dans un dénuement extrême d'ici à la fin de 2020. Les communautés rurales sont moins préparées et moins capables de faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie, ce qui a, du fait du caractère interconnecté de la plupart des espaces ruraux, des répercussions considérables sur les moyens d'existence ruraux, l'ensemble des systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire nationale.

Les zones rurales et leurs habitants font partie intégrante des chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires au niveau de la production, de la transformation, du commerce et des transports et sont directement touchés par les chocs de la demande et par toute restriction portant sur la circulation de la main-d'œuvre ou le transport des marchandises. La plupart des habitants des zones rurales, notamment les plus pauvres, dépendent de sources de revenus diversifiées pour survivre, dont des travaux agricoles rémunérés et des emplois non liés à l'agriculture. L'activité économique dans les zones rurales, en particulier pour les femmes et les jeunes, est principalement informelle.

Le plus souvent, les pauvres des zones rurales n'ont que peu ou pas d'accès aux mécanismes formels d'assurance, de crédit ou de gestion des risques, y compris aux régimes de protection sociale. Ils sont confrontés à des difficultés pour accéder à des liquidités, exacerbées par une baisse des revenus issus d'emplois occasionnels et par un accès réduit aux marchés informels. Le secteur agricole informel est généralement exclu de l'assistance octroyée dans le cadre de la covid-19 par les mécanismes financiers formels traditionnels.

Les chocs sur les revenus nuisent à la sécurité alimentaire et à la nutrition non seulement des plus pauvres, mais aussi des personnes nouvellement vulnérables et des millions de personnes qui vivent dans des conditions d'occupation

Budget

170 millions d'USD

Calendrier

2020-2023 (trois ans)

ODD



Notes d'orientation associées de la FAO sur la covid-19

- ▶ *COVID-19 and rural poverty: Supporting and protecting the rural poor in times of pandemic*
- ▶ *Addressing inequality in times of COVID-19*
- ▶ *Protection sociale et lutte contre la covid-19 dans les zones rurales*



foncière précaires, celles dont les moyens d'existence sont menacés par un déplacement à l'intérieur de leur pays ou des mesures de confinement. Sans une réponse efficace dans le domaine de la protection sociale, de nombreux ménages seront forcés d'adopter des mesures de survie qui auront des conséquences négatives à long terme, notamment la diminution de la diversité de leur régime alimentaire ou du nombre de repas, la vente d'actifs, la déscolarisation des enfants et une hausse du travail de ces derniers. En écourtant les études des jeunes, on risque par ailleurs de limiter l'acquisition des compétences dont ils auront besoin pour trouver des emplois décentes à l'avenir.

Les femmes rurales payent un tribut disproportionné à la crise de la covid-19, non seulement en tant que productrices agricoles, transformatrices et commerçantes touchées par des normes sociales et des pratiques économiques inégalitaires entre les sexes et profondément ancrées dans les mœurs, mais aussi comme personnes devant s'occuper des enfants non scolarisés et des malades, en raison d'une offre de services de santé limitée dans les zones rurales. Elles sont aussi victimes d'une augmentation de la violence sexiste.

D'autres groupes vulnérables comprennent les jeunes et les enfants, les populations autochtones et autres groupes marginalisés, les personnes âgées et les handicapés. La pandémie de covid-19 a aussi significativement affecté les migrants, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les travailleurs occasionnels et les migrants saisonniers, qui sont tous exposés à un risque élevé d'infection. Les petits producteurs informels et les micro- et petites entreprises le long de la chaîne agroalimentaire sont eux aussi exposés à des risques élevés, car ils jouent un rôle crucial dans le maintien des approvisionnements en denrées et produits agricoles.

La reprise économique de l'après-pandémie constitue une occasion unique de remédier aux inégalités mondiales et nationales au sein des pays et entre eux et de renforcer l'intégration régionale. Les programmes de relance économique qui ne s'attaquent pas à ces inégalités et ne privilégient pas un plan de relèvement en faveur des pauvres courent le risque de renforcer les futures inégalités.

L'action

Un large éventail d'acteurs du développement, dont les Nations Unies, des partenaires fournisseurs de ressources, des institutions financières internationales, des organismes économiques régionaux et le secteur privé, doit de toute urgence s'unir et réunir des fonds suffisants pour faire en sorte que les pays en développement jugulent les pires effets de cette crise sanitaire, sociale et économique. Si elle n'est pas maîtrisée, la covid-19 aura des répercussions durables sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que sur les systèmes alimentaires nationaux et régionaux, et sur l'ensemble du développement socioéconomique.

Dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de son principe clé qui promet de «ne laisser personne de côté», les politiques et plans d'urgence et de relèvement à court et long terme doivent donner la priorité aux plus vulnérables. L'expérience a montré que des réponses non ciblées tendent à creuser les inégalités existantes en profitant aux plus riches et aux populations urbaines.

Le programme vise à stimuler la planification et la promotion en temps utile d'un processus inclusif de relance socioéconomique dans les pays en développement. Il aide les pays à mettre en place des politiques, des programmes et des outils de relèvement, pour prendre en compte les besoins de façon différenciée et alléger les contraintes auxquelles sont confrontés les pauvres des zones rurales en répondant directement et indirectement à l'impact de la covid-19 et des mesures de confinement qui l'accompagnent. La nécessité de maintenir un système alimentaire en état de marche durant la covid-19 souligne l'interdépendance des zones rurales et urbaines. La relance socioéconomique dépendra d'une bonne compréhension de la pertinence productive et économique des territoires ruraux et des liens cruciaux qui relie l'agriculture, les écosystèmes, le capital naturel et les services environnementaux. Le programme est une opportunité pour «reconstruire en mieux», en renforçant les mesures politiques et le soutien programmatique par le biais d'une approche territoriale pour renforcer la résilience chez les pauvres des zones rurales tout en augmentant la durabilité de leurs moyens d'existence.

L'élargissement de la protection sociale est actuellement la mesure la plus urgente. Dans l'immédiat, comme à long terme, la protection et le soutien des moyens d'existence exigent d'allier des interventions de protection sociale (visant à protéger les revenus, fournir des liquidités, empêcher les stratégies néfastes de survie et faciliter l'inclusion économique) à des mesures de soutien à une production environnementalement durable et à l'emploi, notamment par le biais de programmes innovants d'embauche publique et à un renforcement du système agroalimentaire mettant l'accent sur les populations particulièrement vulnérables.

Les moyens d'existence ruraux ont besoin d'un soutien immédiat par le biais de politiques et de programmes qui promeuvent et protègent l'emploi et qui préservent la bonne marche des systèmes alimentaires et de l'économie rurale, en particulier des segments impulsés par les petits producteurs informels, les prestataires de service et les acteurs en aval de la chaîne de valeur. Dans le processus de relèvement à moyen et long terme, le programme se concentrera sur l'élargissement de la protection sociale; le renforcement de l'autonomisation économique des femmes rurales; le renforcement des moyens d'existence des entrepreneurs informels et des travailleurs ruraux, y compris la facilitation d'une transition vers une économie rurale plus formelle; la mise en place de trajectoires de migration sûres et régulières, y compris pour les migrants saisonniers qui travaillent dans les systèmes agroalimentaires; le renforcement des organisations de producteurs et l'amélioration de l'accès des petits producteurs aux ressources productives.

Le programme promeut des mécanismes participatifs et un renforcement des capacités pour une meilleure gouvernance territoriale, ainsi qu'une génération des connaissances, des échanges et un apprentissage à travers les pays et régions par le biais de la coopération Sud-Sud et l'établissement d'un dialogue politique et de plateformes d'échange de connaissances des organisations de producteurs.



Résultats attendus

1 La protection sociale sera élargie pour:

- ▶ Mieux toucher les femmes, les enfants, les travailleurs informels, les migrants et autres groupes mal couverts.
- ▶ Intégrer les zones rurales dans les éléments d'une protection sociale sensibilisée aux risques et réactive aux chocs, en lien avec des mécanismes d'alerte rapide, une programmation sensible aux conflits et l'adaptation au changement climatique.
- ▶ Renforcer les liens avec les processus d'inclusion économique au niveau territorial, y compris les interventions productives et intelligentes face au climat, l'accès garanti aux ressources naturelles et à leur gestion, les services consultatifs et d'inclusion financière ainsi que le développement des entreprises dans les zones rurales.
- ▶ Déployer à plus grande échelle une protection sociale sensible à la nutrition, en veillant à la prévention de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire.

2 L'inclusion économique durable des petits producteurs sera renforcée par:

- ▶ Un meilleur accès inclusif (i) à des services de vulgarisation et de conseil agricole sensibles au genre et tournés sur le marché ainsi qu'à un financement rural inclusif; (ii) aux terres, aux forêts et aux ressources en eau ainsi qu'une inclusion dans les programmes de gestion des ressources naturelles; (iii) à des circuits commerciaux innovants et diversifiés, par la promotion de chaînes de valeur plus courtes, les achats publics et les banques alimentaires, le commerce électronique et la conformité avec les exigences en matière de commerce et de normes alimentaires.
- ▶ Des capacités institutionnelles renforcées pour faciliter les processus d'innovation et les mécanismes de coordination, notamment un dialogue multipartite, au sein des institutions territoriales.
- ▶ La facilitation d'une plus grande résilience et capacité d'adaptation à long terme pour les producteurs agricoles et forestiers, les pêcheurs, les pasteurs et leurs organisations.
- ▶ Des capacités gouvernementales accrues pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et programmes détaillés pour le relèvement des petits producteurs ainsi que des initiatives de développement territorial.
- ▶ Une réduction de la dépendance vis-à-vis du travail des enfants par l'octroi de régimes de protection sociale et d'autres options pour les enfants en âge légal de travailler afin de garantir une perturbation minimale de la chaîne de valeur alimentaire.
- ▶ Un suivi BAROMETRO de l'impact de la covid-19 sur les petits producteurs et agriculteurs et de mise en œuvre des réponses publiques et de la société civile.

3 L'autonomisation économique des femmes rurales sera renforcée par:

- ▶ Des mesures pour sauvegarder les activités économiques et l'emploi productif des femmes rurales dans les chaînes de valeur agroalimentaires et pour accroître leur accès aux ressources et services, aux emplois, aux services financiers et leur participation au marché, en accordant une attention particulière aux agroentreprises gérées par des femmes et à la promotion de chaînes de valeur inclusives.
- ▶ Une autonomisation des femmes rurales et de leurs organisations pour qu'elles se mobilisent dans la conception et la mise en œuvre des mesures de réponse à la covid-19.
- ▶ Des efforts pour veiller à ce que les petites productrices acquièrent un accès équitable aux terres, aux ressources productrices, aux intrants et services pour la prochaine campagne de production.
- ▶ Des programmes pour protéger les femmes et les filles des zones rurales de la violence sexiste.

4 Les travailleurs ruraux informels et les entrepreneurs seront protégés et autonomisés par:

- ▶ La conception et le déploiement d'une formation aux systèmes agroalimentaires, à la valorisation, à la commercialisation en ligne, à la résilience des entreprises, à l'innovation et aux compétences en emplois verts.
- ▶ La facilitation de l'accès à des services de conseil pour les agri-entrepreneurs, en plus de mesures de financement rural, y compris des aides à la reprise, des prêts souples, des assurances, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences.





- ▶ La mise en relation des startups avec le secteur privé, des services d'incubation d'entreprises, des marchés lucratifs et virtuels, ainsi que des mécanismes d'intermédiation de l'emploi adaptés à un contexte rural, permettant un accès plus facile à l'information sur les possibilités d'emploi.
- ▶ Des capacités organisationnelles et une coordination renforcées entre le secteur public, les micro-, petites et moyennes entreprises; les producteurs et les organisations de travailleurs mettent en œuvre et garantissent des mesures de prévention et de protection face à la covid-19.

5 La protection et l'autonomisation des travailleurs migrants seront renforcées par:

- ▶ La génération de connaissances et la sensibilisation à l'impact socioéconomique de la covid-19 sur les migrants dans les systèmes agroalimentaires.
- ▶ Un plaidoyer en faveur de l'inclusion des travailleurs migrants et leur famille dans les interventions en réponse à la covid-19.
- ▶ La création d'outils d'orientation propres à chaque sous-secteur, en complément des politiques nationales et d'un soutien technique, en faveur de l'inclusion et la protection des migrants dans la réponse à la covid-19, la réintégration des migrants dans les zones rurales et le soutien aux ménages tributaires des envois de fonds.
- ▶ Des dialogues et des partenariats renforcés pour coordonner les réponses aux défis auxquels sont confrontés les migrants.

Partenariats

Parmi les partenaires, on peut citer l'organisme de microfinance Appui au développement autonome (ADA); l'Union africaine; l'Alliance AgriCord; le Centre international de droit comparé de l'environnement; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est; Care États-Unis; la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes; le Réseau interagences pour le développement de la jeunesse; l'Autorité intergouvernementale pour le développement; l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires; le Fonds international de développement agricole; l'Institut international pour l'environnement et le développement; l'Organisation internationale du travail; l'Organisation internationale pour les migrations; l'Union internationale pour la conservation de la nature; l'Organisation panafricaine des producteurs; la Fondation Rabobank; l'Institut royal des Tropiques; *Sistema de Integración Centro Americana*; le Fonds des Nations Unies pour le développement des capitaux; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; la Banque mondiale; le Programme alimentaire mondial; ONU-Femmes.

Liens programmatiques

Le programme fait partie du train de mesures exhaustif de la FAO en réponse à la covid-19 et s'appuie sur la politique de la FAO en matière de pauvreté, inégalité, protection sociale, travailleurs migrants, travailleurs informels, égalité entre les sexes, secteur forestier, capacités des petits producteurs et accès aux marchés, filière des pêches et de l'aquaculture, secteur de l'élevage et services de vulgarisation et de conseil agricole. Le programme est aligné sur l'Initiative Main dans la main de la FAO sur l'éradication de la pauvreté et l'élimination de la faim sous toutes ses formes, le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et son Plan d'action mondial.

Le programme s'appuie sur les nombreux projets du Mécanisme multidonateurs flexible de la FAO et il s'aligne sur ses interventions de protection sociale, soutenues par le Fonds des Objectifs de développement durable (ODD), le Réseau mondial contre les crises alimentaires, l'appel humanitaire face à la covid-19 de la FAO et sa contribution au Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale. Il est en corrélation avec le Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux de l'Union européenne et la FAO, le Mécanisme Forêts et Paysans et le programme de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Il est aussi en lien avec les projets de la FAO sur la migration et ses interventions concertées dans le cadre du Réseau des Nations Unies sur les migrations et il s'appuie sur le programme Approche-pays intégrée pour l'intensification de la création d'emplois décents pour les jeunes dans les systèmes agroalimentaires, l'Initiative pour des emplois verts pour les jeunes et le Programme conjoint FAO/UNIDO d'opportunités pour la jeunesse en Afrique. Enfin, il fait la liaison avec le programme conjoint des Nations Unies pour accélérer l'autonomisation économique des femmes rurales et le Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.



Axe régional et national

Les contextes régionaux décrits ici sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des évaluations nationales en cours et des dialogues avec les gouvernements et les organisations partenaires. La liste des pays énumérés ici pourra donc changer.

En **Afrique**, les priorités clés sont de renforcer les institutions rurales et les organisations de petits producteurs, d'élargir les systèmes de protection sociale en zones rurales dès maintenant et à plus long terme, et de promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales. Les mesures qui englobent les jeunes et les femmes, y compris les travailleurs informels et les migrants, parmi les groupes les plus vulnérables, seront particulièrement soutenues, ainsi que les actions qui empêchent le travail des enfants conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les pays cibles proposés en Afrique sont les suivants: Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Dans la région **Asie et Pacifique**, le programme s'attachera à renforcer la résilience des petits producteurs face aux risques climatiques, économiques et biologiques; améliorer le revenu des ménages ruraux et la diversification des moyens d'existence au sein des économies; gérer la migration rurale-urbaine et vice-versa; développer les petites entreprises, élargir les filets de sécurité et la protection sociale; investir dans l'accès aux technologies numériques par les petits producteurs et les femmes; abolir le travail des enfants; renforcer l'autonomisation des femmes rurales; protéger les migrants en Afghanistan, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Myanmar, en Mongolie, au Népal, dans les îles du Pacifique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Pakistan, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande, au Timor-Leste et au Viet Nam.

En **Europe et en Asie centrale**, les priorités de la réponse à la covid-19 comprennent le renforcement de la production locale de denrées alimentaires, les services de vulgarisation et de conseil, la numérisation, la migration et la protection sociale, en mettant un accent sur les jeunes et l'autonomisation des femmes, dans le cadre du développement territorial. Le programme entend se concentrer sur les pays les plus pauvres de la région, dont l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Kirghizistan, la Moldova et le Tadjikistan.

Dans la région **Amérique latine et Caraïbes**, le programme se penchera sur l'élargissement de la protection sociale, l'autonomisation des femmes rurales, la protection des travailleurs ruraux informels et des migrants et le renforcement des institutions rurales et des organisations de producteurs, en particulier les organisations de producteurs agricoles et forestiers en Bolivie, dans les Caraïbes orientales, en Colombie, au Guatemala, en Équateur, en Guyana, en Haïti, au Honduras, en Jamaïque, au Nicaragua, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine et El Salvador.

Dans la région **Proche-Orient et Afrique du Nord**, le programme se concentrera sur l'élargissement de la protection sociale, le renforcement des institutions rurales et des organisations de producteurs, et la protection des travailleurs ruraux informels et des migrants en Algérie, en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Mauritanie, en Palestine, en République arabe syrienne, au Soudan, en Tunisie et au Yémen.

Contact

Benjamin Davis
Chef de programme stratégique, Réduction de la pauvreté rurale – Développement économique et social
SPL3@fao.org

Alexander Jones
Directeur, Mobilisation de ressources et partenariats avec le secteur privé – Partenariats et diffusion
PSR-Director@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

